

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

## LUNDI 11 SEPTEMBRE 1916

Les dessous de la question du beurre – si l'on petit ainsi parler ! – sont drôles. Officiellement, nous devons avoir du beurre, et sur le papier tout cela est admirablement réglé. Mais, en fait, le plus grand nombre à Bruxelles continue à manger du pain sec.

Une grave ordonnance du Gouverneur général dispose tout au mieux des intérêts des pauvres Belges.

« *Dans toute exploitation, on devra employer dorénavant à la fabrication du beurre la même quantité de lait que celle qui y a été utilisée à cette fin jusqu'à présent* ». En outre, « *il est défendu d'abattre des vaches laitières* ». Enfin, à partir du 4 septembre 1916, tout producteur de beurre doit consentir à vendre au prix maximum sa production entière et régulière de beurre au « **Buttervertriebsverband** », c'est-à-dire à la « *Fédération nationale des Unions professionnelles de marchands et producteurs de beurre* », et à le livrer à tel endroit et à tels jour et heure que le bourgmestre de la commune indiquera à cette fin après s'être entendu avec le commissaire civil compétent. Il est interdit aux producteurs et

marchands de se créer des réserves de beurre. Toutes les réserves sont saisies « *afin d'être mises dans le commerce.* » Etc.

Ces jours derniers, un train de trente et un wagons de beurre a quitté la gare de Tour-et-Taxis à destination de l'Allemagne. Par dessus le beurre, on avait, pour le dissimuler, placé du bois et l'on a obligé l'employé de la gare qui faisait la lettre de voiture à y mentionner le chargement comme étant un chargement de bois. C'est par une indiscretion de cet agent que l'histoire est connue. Et ce train n'était pas le premier de l'espèce.

Quelqu'un qui est, je crois, très compétent et bien informé, me disait il y a quelques jours à ce sujet :

« En somme, les Allemands ont constitué, pour le beurre comme pour d'autres produits, une "**Centrale**". Celle-ci a une façade belge grâce à la collaboration de quelques Belges. Cos Belges disent qu'ils ont agi au mieux des intérêts de leur compatriotes ; mais n'auront-ils pas, finalement, joué le rôle de dupes ?

L'entreprise a été amorcée par un socialiste bavarois nommé Knocke. Officiellement, le but des initiateurs était de grouper toutes les laiteries du pays en une vaste fédération, afin de fournir, à bon marché, du beurre à la population belge. Les Allemands se disaient qu'à la faveur de l'organisation nouvelle ils trouveraient bien moyen de s'en réserver la bonne part, sans trop éveiller

l'attention.

Depuis longtemps existe en Belgique une Fédération des laiteries, en pleine activité, qui fournit un beurre presque parfait, Cette Fédération s'était entendue avec la ville de Bruxelles pour lui vendre, sans intermédiaire, toute la production des laiteries à raison de 6 francs, prix maximum fixé par l'autorité allemande. Ce beurre, la Ville comptait le vendre elle-même aux consommateurs, au prix de revient, dans ses magasins communaux. C'était une excellente opération. L'autorité allemande l'avait d'ailleurs recommandée elle-même dans une ordonnance en date du 26 juillet, affichée sur tous les murs, et dans laquelle elle autorisait expressément la vente directe aux magasins communaux.

Tout était donc pour le mieux, et déjà des quantités considérables de beurre expédiées de province, du Luxembourg notamment, étaient en route vers Bruxelles, lorsque les Allemands, se rendant compte que leur ordonnance du 26 juillet ne leur permettrait pas de s'approvisionner, et, oubliant, d'autre part, complètement l'engagement solennel, pris vis-à-vis du Comité National et des ministres étrangers, de ne plus saisir les produits du territoire occupé, ont intercepté les envois. Ils ont en même temps introduit dans leur ordonnance du 26 juillet deux restrictions importantes.

Première : le beurre ne peut plus circuler sans l'autorisation du « *Kreischef* », commissaire civil

d'arrondissement ; seconde : le beurre doit porter sur le papier d'emballage, la marque de la «*Centrale*».

C'était l'étranglement des laiteries et la mainmise complète des Allemands sur le beurre, car le «*Kreischef*» ne donnera la liberté de circuler qu'à la condition, pour le producteur, de passer par l'intermédiaire de la «*Centrale*». Tout beurre vendu ailleurs qu'à cet organisme est considéré comme fraudé et peut être confisqué. »

Néanmoins beaucoup de producteurs s'efforcent de porter le moins possible leur beurre à la «*Centrale*», ils tâchent de le vendre à bon prix et en cachette aux clients qui vont le chercher eux-mêmes au fond des villages.

Le résultat de tout cela, c'est que le beurre est rare et très cher (1).

(1) Voir 14 mai 1918.

31 juillet 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160731%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>